

Les bons réflexes des parents d'élèves

Le rôle des parents délégués

- **Faire le lien** entre les parents et les professeurs
- **Regrouper** les différentes **informations**
- Être en **liaison permanente** avec les associations via les élus qui assurent le relais auprès du professeur principal, de la Direction

Le rôle des représentants des associations

- Être **force de proposition** pour améliorer les relations, la communication et débloquer les situations
- Faire le **relais** avec les parents, les parents délégués, l'équipe enseignante et dirigeante
- Participer aux différentes **commissions** et au conseil d'administration

IMPORTANT

Je **vérifie** mes **informations** (l'ENT peut être utile pour les absences).
Je reste **factuel, courtois et poli**.
Je suis dans une **démarche constructive**, j'adopte une **attitude positive**.

Un problème spécifique à votre enfant dans une matière ?

1. Je prends contact avec le professeur concerné pour évoquer le problème via Pronote
2. Si le problème n'est pas réglé à l'issue de l'entretien avec le professeur concerné, je prends contact avec le professeur principal via Pronote
3. J'informe les parents délégués de classe qui pourront m'accompagner si besoin dans ma démarche et intervenir notamment lors des conseils.

Un problème spécifique à votre enfant dans la classe ?

1. Je sollicite le professeur principal et/ou le CPE pour exposer le problème via Pronote
2. Je sollicite les parents délégués qui pourront si besoin m'accompagner dans ma démarche et intervenir notamment lors des conseils.

Un problème spécifique à la classe ? (ex : ambiance)

1. Je prends contact avec le professeur principal via Pronote
2. Je sollicite les parents délégués qui pourront intervenir notamment lors des conseils
3. Les parents délégués l'évoquent en conseil de classe et font un retour à l'ensemble des parents
4. Les parents délégués remontent le problème aux responsables d'associations

Un problème commun à plusieurs classes ? (ex : absence de professeur)

1. Je sollicite les parents délégués
2. Les parents délégués remontent le problème aux responsables d'associations
3. Les représentants des associations rencontrent la Direction et font un retour aux parents délégués.